

L'environnement

● (1450)

[Traduction]

Mon collègue d'Ottawa—Vanier n'a pas été très juste à notre égard, aujourd'hui, mais il a présenté une motion visant à donner aux Canadiens un environnement plus sain et plus salubre. Il y a bien des façons d'y parvenir. Nous pourrions peut-être éliminer certaines pratiques politiques nauséabondes, mais je ne m'aventurerai pas dans cette voie, monsieur le Président. La semaine a été dure.

Le député ne devrait pas s'adresser au Parlement. Il sait très bien qu'il devrait s'adresser aux maires des municipalités ou aux provinces, mais pas au Parlement. Comme nous le savons tous, c'est leur problème.

M. Angus: Vous n'habitez pas dans une municipalité?

[Français]

M. Turner (Ottawa—Carleton): Oui, j'habite dans une municipalité, mon cher, mais ce n'est pas...

[Traduction]

Passons brièvement en revue l'histoire de ce dossier. De 1961 à 1980, la SCHL a administré un programme dans ce domaine, un programme lancé par le gouvernement de M. Diefenbaker. Il est entré en vigueur en 1960 avec l'adoption d'amendements à la Loi nationale sur l'habitation. Il prévoyait des prêts dont 25 p. 100 n'étaient pas remboursables.

Le programme de la SCHL se limitait uniquement aux nouvelles usines de traitement des eaux usées, aux agrandissements et aux conduits principaux. Les égouts secondaires et les aqueducs n'étaient pas subventionnés. Le gouvernement fédéral s'était fixé un double objectif: créer des emplois et réduire la pollution des eaux. À l'origine, cette mesure comportait une clause d'abrogation qui prévoyait l'aliénation de 25 p. 100 de l'emprunt pour les dépenses engagées jusqu'au 31 mars 1963.

Mais la demande de logements a beaucoup augmenté avec la forte croissance démographique qu'a connue le Canada dont la population urbaine est passée de 6.2 millions d'habitants, en 1941, à 13.7 millions en 1961. Une évolution aussi rapide a exercé des pressions formidables sur l'offre de logements, et les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral ont dû mettre en commun leurs ressources pour assurer davantage de services sanitaires.

Il a fallu modifier la législation à maintes reprises pour reconduire cette clause d'abrogation dont j'ai parlé, au point d'en faire un exercice routinier et automatique. Et l'administration de ces mesures est devenue de plus en plus complexe et très controversée. À cause de toutes ses formalités administratives, l'établissement des critères d'admissibilité, les dispositions financières de rigueur, l'inspection et les modalités de paiements échelonnés propres au rôle d'un prêteur comme la Société canadienne d'hypothèques et de logements, le programme a commencé à se détériorer sous le poids des critiques, les provinces et les municipalités se plaignaient de toute cette paperasserie et de l'ingérence du fédéral dans un domaine qui ne le concernait pas. Il était exact que ce domaine ne relevait pas du fédéral.

En 1979, le gouvernement libéral, à toutes fins utiles, avait fini par s'en remettre entièrement aux provinces. Le gouvernement fédéral en était réduit à signer des chèques aux provinces. Ce qui avait été, à l'origine, une louable initiative, avec des

objectifs et un cadre bien délimités, s'est transformé, en vingt ans, en un transfert fiscal non déclaré puisque l'argent fédéral était encaissé pour payer des services locaux.

Je vais me reporter rapidement au *hansard* du 19 janvier 1981, à l'époque où le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) siégeait comme député du parti au pouvoir. À cette époque, les ministériels se sont demandé si le gouvernement fédéral devait continuer de financer la prestation de services qui relèvent des provinces et des municipalités. Ils ont remis en question le programme concerné en demandant si le gouvernement, qui tire ses recettes de l'impôt national, ne devrait pas avoir des comptes à rendre sur l'utilisation des recettes en question et s'il ne valait pas mieux investir dans d'autres programmes, notamment des programmes de création d'emplois. Ils se sont demandés si ce programme était valable, étant donné que la tendance était déjà à l'austérité.

En 1984, la Fédération canadienne des municipalités a soumis un rapport aux dirigeants du Canada aux niveaux provincial, municipal et fédéral et elle a proposé un nouveau programme de construction de routes, de ponts et de trottoirs de 15 milliards de dollars. En fait, les systèmes d'adduction d'eau et d'égouts représentaient la moitié de ce montant.

Nous avons certains problèmes à Ottawa. La Commission de la Capitale nationale veut remettre à la région deux ponts, le pont Mackenzie King et celui de la rue Lyon. La région n'en veut pas et l'on se demande qui devra payer les réparations nécessaires, car ces deux ponts sont négligés depuis fort longtemps. Le gouvernement fédéral ne peut pas toujours être celui qui paie la note lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes de ce genre.

En 1984, la Fédération canadienne des municipalités a prévu dans son programme quinquennal un partage des coûts égal entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités. La région de la Capitale nationale fait face à un problème d'égouts. L'usine d'épuration de Greens Creek pose un véritable problème, et j'espère que nous serons en mesure d'en arriver à un accord sur le financement des travaux nécessaires.

Tout récemment, M. Ted Carmichael, de l'Institut C.D. Howe, a signalé à nouveau l'importance de ne pas perdre de vue le déficit fédéral et la dette nationale qui ne cesse de grimper, sans que nous puissions faire grand-chose à ce sujet, même si le ministre des Finances (M. Wilson) fait preuve de beaucoup d'initiative, afin de réduire ce montant. Où prenons-nous l'argent pour les choses en question? Tout le monde affirme qu'il faut s'adresser au gouvernement fédéral, car c'est lui qui a tout l'argent voulu, ce qui est tout à fait faux.

Prenons le cas de la rivière Rideau et de Mooney's Bay. Le député rend service à la Chambre aujourd'hui en nous permettant de signaler à la population l'importance de ressources en eau plus pures. La situation à Mooney's Bay est vraiment terrible. Mon frère et ma soeur habitent dans ce coin-là. Ils ont peur de faire du ski nautique sur la rivière. S'ils tombent et avalent deux gorgées d'eau, ils pourraient se retrouver à l'hôpital, tant l'eau est polluée par les égouts. Leurs enfants ne peuvent s'y baigner.

Il ne peut toujours incomber au gouvernement fédéral de trouver l'argent nécessaire à l'amélioration des systèmes